MONTRIOND Portes du Soleil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers **En exercice : 12** **Présent : 10** **Procuration : 2** **Votants :12** **Pour : 12** **Contre :0** **Abstention : 0**	L'an deux mille vingt-cinq le 15 avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme TAVERNIER Marie -Laure Date de convocation : 10 Avril 2025
Réf : 2544 **OBJET TAUX D'IMPOSITION 2025**	**Présents :** . DENNE Jean - Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent -M. GAILLARD Guy –M. BRAIZE Richard - Mme MICHAUD Carole – Mme MICHAUD Sonia - MCQUADE Alisha **Absents ou excusés :** Mme QUOEX Valérie - M. ROSSET André **Procuration :** Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Sonia M. ROSSET André à -M. MUFFAT Michel

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

-La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Madame Sonia MICHAUD rappelle au conseil municipal

Qu'il convient d'anticiper afin de conserver des marges de manœuvres suffisantes pour le financement des investissements, et de pouvoir montrer aux organismes instructeurs des dossiers de subvention que la commune demande un effort fiscal à ses habitants.

Que les bases ont évolué conformément aux dispositions fiscales

Aussi, elle propose au Conseil Municipal d'adopter une augmentation modérée des taux d'imposition pour 2025 : 5 % ; et précise que même avec cette augmentation, les taux votés en 2025 resteront bien inférieurs à la moyenne départementale ainsi qu'aux taux appliqués dans les communes environnantes.

Elle propose d'adopter les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2025, comme suit :

Impôts locaux 2025	TAUX
Taxe Foncier bâti	21.56 %
Taxe Foncier non bâti	53.20 %
Taxe habitation résidence secondaire	13.63 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

* **DECIDE** d'augmenter le taux des impôts locaux de 5 %

* **VALIDE** les taux suivants :

Impôts locaux 2025	TAUX
Taxe Foncier bâti	21.56 %
Taxe Foncier non bâti	53.20 %
Taxe habitation résidence secondaire	13.63 %

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus

A Montriond le 15 avril 2025
Le Maire
DENNE Jean – Claude

La secrétaire de séance
TAVERNIER Marie -Laure